



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 23 mai 2023,

FRANCE 2030 : 8 NOUVEAUX LAURÉATS DU DISPOSITIF « DÉMONSTRATEURS TERRITORIAUX DES TRANSITIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES »

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, annoncent les huit lauréats de la deuxième relève de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de France 2030. Ces lauréats seront - comme les sept premiers - accompagnés par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat dans une phase de maturation de leur projet afin de gagner en ambition et en qualité. La troisième et dernière relève du dispositif est ouverte jusqu'au 28 septembre 2023.

L'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » s'inscrit dans le cadre des deux stratégies nationales France 2030 « Systèmes agricoles durables et agroéquipements » et « Alimentation durable favorable à la santé ». En consacrant plus de 2,3 Md€ aux transitions agricoles et alimentaires, France 2030 doit permettre d'investir dans les solutions d'avenir pour accélérer le déploiement de la 3^e révolution agricole, celle du vivant et de la connaissance au service de notre souveraineté alimentaire.

Doté de 152 M€, cet AMI vise à accompagner 15 à 30 projets territoriaux et leurs parties prenantes (collectivités, institutions, entreprises, start-ups, organismes de formation professionnelle, acteurs de la recherche et de l'emploi, associations de consommateurs...) dans la transformation des systèmes de production agricole et alimentaire, pour faire face aux enjeux de la transition écologique et énergétique.

Des innovations de toute nature - technique, technologique, de service, d'usage, d'organisation, de méthode - pourront être mobilisées dans ce but. Une gouvernance multi-partenariale - dont au moins une collectivité territoriale - doit permettre de tester en conditions réelles, dans une approche systémique et en lien avec les acteurs de la recherche et de la formation, de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'usage, au potentiel de répliquabilité élevé pour l'ensemble du territoire.

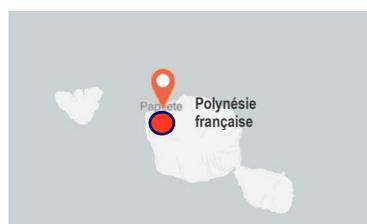
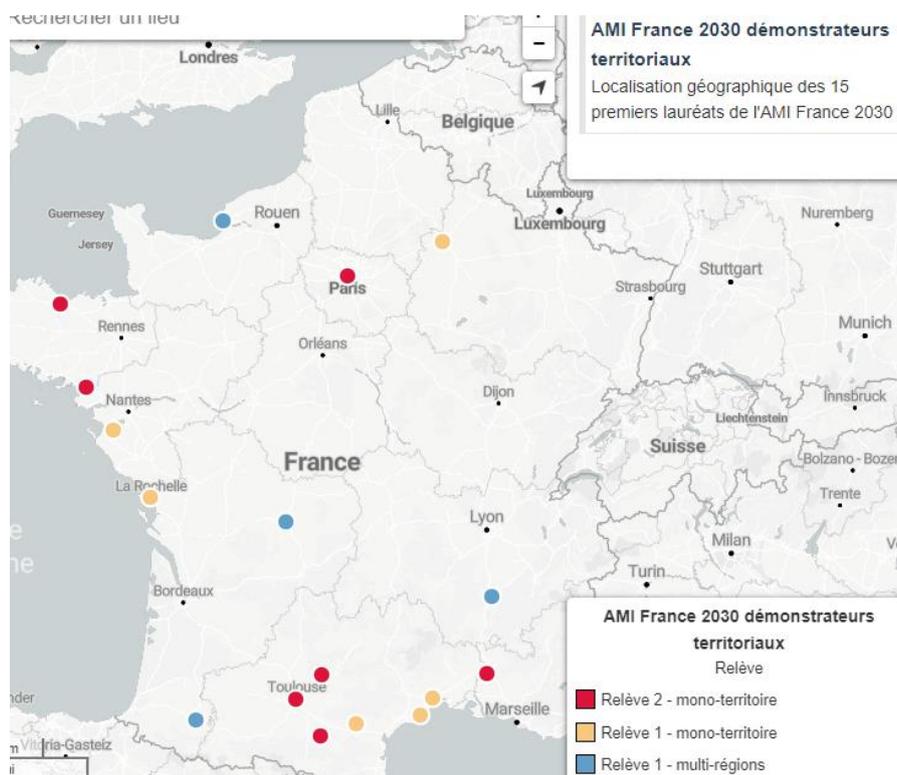
Initialement programmée le 5 juin 2023, la dernière relève a été fixée au 28 septembre 2023.

HUIT NOUVEAUX LAURÉATS ENTRERONT EN PHASE DE MATURATION FIN 2023

La deuxième relève de cet AMI a recueilli 45 candidatures, parmi lesquelles 39 dossiers éligibles ont été analysés par le comité de sélection composé d'experts indépendants, après que les services déconcentrés de l'Etat aient également pu donner leur avis sur chacune des candidatures. **8 nouveaux projets lauréats ont finalement été désignés pour entrer en phase de maturation.**

Une première relève de cet AMI intervenue en juin 2022 avait recueilli 22 candidatures, parmi lesquels [7 projets lauréats](#) avaient été désignés pour entrer en phase de maturation.

Les huit nouveaux lauréats (liste détaillée en annexe)



UN SOUTIEN STRUCTURÉ EN 2 PHASES COMPLÉMENTAIRES

Les projets lauréats sont d'abord soutenus dans une phase de maturation, une période de 6 à 18 mois maximum pendant laquelle ils seront accompagnés par la Banque des Territoires pour consolider leur dossier. Chaque lauréat pourra bénéficier dans cette phase d'une subvention plafonnée à 300 000€ pour financer ses frais d'ingénierie.

A l'issue de cette phase de maturation, les projets seront à nouveau analysés par le comité de sélection pour envisager leur passage en phase de réalisation. Les projets lauréats pourront alors prétendre à des subventions d'investissement comprises entre 2 et 10 M€ (co-financement maximal de 50 %).

CALENDRIER

- Jeudi 28 septembre 2023 (midi - heure de Paris) – clôture des candidatures de la vague 3
- T1 2024 – Annonce des lauréats de la 3^e et dernière relève.

Pour consulter le cahier des charges et déposer une candidature :

<https://www.banquedesterritoires.fr/ami-demonstrateurs-territoriaux-des-transitions-agricoles-et-alimentaires>

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a déclaré : « Je félicite les huit nouveaux lauréats de l'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ». Avec par exemple le projet « TOMMATES » s'amorce le déploiement concret du plan de souveraineté fruits et légumes. A travers le projet « TAVIVAT », ce sont les cultures vivrières polynésiennes qui sont accompagnées, pour renforcer l'économie du territoire. Ce sont des exemples parmi d'autres de ma volonté d'accélérer les transitions de notre agriculture, en soutenant les filières dans la démonstration de l'innovation sous toutes ses formes, au bénéfice de tous. »

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a déclaré : « J'adresse toutes mes félicitations aux 8 lauréats de la 2^{ème} vague de ce dispositif ambitieux : la place des territoires dans les transitions agricoles et alimentaires est centrale. L'échelle locale est clé pour innover et structurer des filières durables, prenant en compte les spécificités et les enjeux environnementaux territoriaux. L'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » soutient des projets qui pourront essaimer et servir d'exemples de transitions.

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie a déclaré : « Je souhaite féliciter l'ensemble des lauréats. Les projets sont divers, allant du développement de productions vivrières traditionnelles en Polynésie française à la décarbonation d'une partie de l'approvisionnement francilien en passant par un projet d'usine de déshydratation des fourrages en Bretagne. Ils ont néanmoins tous en commun de tester des innovations particulièrement favorables à la transformation de nos systèmes de production agricole et alimentaire. »

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Marc Fesneau - cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Cabinet de Christophe Béchu - presse@ecologie.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure – presse@industrie.gouv.fr - 01 53 18 46 19

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts - marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr - 06 38 53 97 67

À propos de France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat-
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr / @BanqueDesTerr

ANNEXES

Détail des 8 projets lauréats de la vague 2 de l'AMI DTAA

En Bretagne :

- Le **projet d'Usine de déshydratation des fourrages** porté par **Saint Briec Armor Agglomération**, avec la participation de la coopérative agricole Le Gouessant et plus d'une quinzaine d'exploitations agricoles, se propose de répondre aux **enjeux du changement climatique** et de la **nécessité de développer l'autonomie protéique** dans les territoires d'élevage en concevant, avec une approche organisationnelle et technique innovante, une unité de déshydratation des fourrages.
- Le **projet ENVEZH** porté par le **CNRS Bretagne** avec la région Bretagne et le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Ouest, la Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne, INRAE, Arvalis, la Fédération des CUMA de Bretagne, la COOPERL, Vegenov, l'EHESP, l'Université de Limoges (parmi plus de 20 partenaires), vise à **accélérer la réduction des produits phytosanitaires de synthèse** employés par l'agriculture, en créant les conditions d'une massification de stratégies innovantes.

En Occitanie :

- Le **projet CANDIE** porté par la **mairie de Toulouse** et **Toulouse Métropole**, en partenariat avec l'IRQUALIM, INRAE et des acteurs ou représentants agricoles, se propose de favoriser l'émergence d'une filière de production de légumineuses et autres graines pour assurer à terme la **majeure partie de l'approvisionnement** du territoire de l'aire urbaine, en particulier en restauration collective.
- Le **projet DYNAMO** porté par le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Ariège**, avec la participation de la communauté de communes du Pays de Mirepoix, d'un groupement multi-filières composé d'entreprises agricoles et agro-alimentaires locales, d'associations et de l'UMR AGIR, vise à construire un accélérateur de coopérations territoriales, en faveur d'un **système alimentaire durable**.
- Le **projet « Favoriser la transition vers une agriculture de conservation »** porté par le **Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval**, avec la participation de la Chambre d'Agriculture du Tarn, trois communautés d'Agglomération, deux syndicats mixtes, la Fédération Départementale des CUMA 81 et l'Institut Français de la Vigne et du Vin, désire soutenir le développement de **l'agriculture de conservation**.

En PACA, le projet **TOMMATES** – Techniques, Outils et Méthanisation pour la Multiperformance Agricole des Territoires et des Systèmes - porté par la Chambre d'Agriculture PACA, avec la participation de la Région PACA, INRAE, ARVALIS, GRDF, du pôle de compétitivité Innovalliance et du GERES, porte l'ambition d'une **articulation de la transition agroécologique avec la méthanisation**, à l'échelle d'un

territoire. Celui-ci adopte une approche collaborative impliquant les filières de production de tomates d'industrie, de céréales, de légumineuses, de riz et de CIVE.

En Île-de-France, le projet « **Construire des filières alimentaires de proximité durables et décarbonées dans le bassin de la Seine** », porté par la **Ville de Paris**, avec la participation des métropoles du Grand Paris, du Havre Seine et de Rouen Normandie, du département de Seine-Saint-Denis, de la Ville de Sevran, du Réseau Manger Bio, du GAB Île-de-France et de la SOGARIS, vise à déployer une logistique fluviale des denrées alimentaires le long de la Seine et de ses canaux, pour **décarboner une partie de l'approvisionnement** francilien et **structurer des filières durables**.

En Polynésie française, le projet **TAVIVAT** porté par la **Direction de l'Agriculture**, avec la participation de la Chambre d'agriculture et de pêche lagonaire, du Syndicat pour la Promotion des Communes de la Polynésie française (SPCPF), de l'École pratique des hautes études (EPHE), de l'Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPEFPA), du lycée hôtelier de Tahiti et d'un groupement composé d'associations et de sociétés privées, propose de **développer des productions vivrières traditionnelles** de produits amyliacés (taro, uru, bananes, patates douces) dans une **approche collaborative originale** entre initiatives locales et politiques publiques.